

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CCAS DE SÈVREMOINE Séance du lundi 2 mars 2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 049-200054435-20260302-2026_016-DE



SÈVREMOINE CCAS

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 16

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres consultatifs présents : 0

Date de la convocation : mercredi 25 février 2026

Délibération n° : 2026-016

Le lundi 2 mars deux mille vingt-six, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SÈVREMOINE s'est réuni, à St Macaire en Mauges, salle Arums, 23 place Henri Doizy, sous la Présidence de Claudine Gossart, Vice-Présidente du CCAS.

Membres présents (13) : Jean-François Bellocq, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Claudine Gossart, Cécile Grelaud, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Damien Mazé, Annie Naud, Marie-Paule Noiriel, Elisabeth Pouplard, Marie-Annick Renoul et Marie-Agnès Villeneuve.

Membres absents n'ayant pas donné de délégation de vote (2) : Aurélie Brunet et Henri Raulais.

Membre absent ayant donné une délégation de vote (1) :

Absent	Délégation de vote à
Didier Huchon	Claudine Gossart

Membre consultatif présent (0) :

Membres consultatifs absents (3) : Eric Chouteau, Caroline Fonteneau, Florence Poupin

Secrétaire de séance : Annie Naud

FINANCES : budget principal CCAS 2026

Rapporteur : Claudine Gossart – Vice-Présidente du CCAS

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le budget du CCAS est établi au regard du projet de mandat des élus de la Commune de Sèvremoine, lequel prévoit un renforcement des actions de solidarité.

Ce soutien se traduit notamment par le versement de la subvention communale de 187 000 € au CCAS.

Le rôle du CCAS dans le pilotage et la mise en œuvre de la politique de solidarité a été renforcé en 2023 grâce à une centralisation des dépenses associées.

Il reprend les éléments présentés dans le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors du Conseil d'Administration du 27 janvier 2026

1. Aides sociales facultatives

Le budget dédié aux aides sociales facultatives, déjà réévalué en 2025, sera maintenu à l'identique en 2026. Ce choix traduit la volonté politique du CCAS de poursuivre son soutien aux publics les plus fragiles. Par ailleurs, une réflexion est toujours en cours concernant la refonte du règlement des aides facultatives, tant sur les montants attribués que sur les modalités de décision.

2. Subventions aux associations de solidarité

L'enveloppe de 15 000 € consacrée aux subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la solidarité est reconduite, en cohérence avec la politique communale menée en la matière.

3. Distribution alimentaire – Banque alimentaire

Le budget alloué à la distribution alimentaire fournie par la Banque alimentaire est maintenu. Toutefois, un ajustement des charges est prévu afin de tenir compte de l'évolution des coûts liés à la location du camion réfrigéré.

4. Mini-bus solidaire

Le mini-bus solidaire présentant des signes de vétusté, le budget consacré à son entretien et à ses réparations est augmenté de 2 000 €, afin d'assurer la continuité et la sécurité du service.

5. Provision pour dépenses imprévues

Une enveloppe de 15 000 € est inscrite afin d'anticiper d'éventuelles nouvelles dépenses de l'exercice. En l'absence d'utilisation, cette somme viendrait abonder le résultat de fonctionnement.

6. Développement de projets sociaux et solidaires

Une somme de 6 000 € est identifiée pour soutenir la mise en œuvre de nouveaux projets en lien avec les solidarités et l'action sociale.

7. Portage de repas

Afin de poursuivre le développement du service de portage de repas, le CCAS souhaite renouveler son soutien financier. Une subvention de 80 000 € est ainsi proposée pour l'exercice 2026.

Libellés	REALISE 2024	BP 2025	BP + DM 2025	BP 2026
FONCTIONNEMENT - DEPENSES	236 500,26 €	307 437,89 €	428 276,42 €	319 370,00 €
001 - Résultat de fonctionnement reporté				
011 - Charges à caractère général	26 668,61 €	42 197,64 €	42 197,64 €	42 070,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 045,00 €	116 894,62 €	237 733,15 €	126 100,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	207 582,44 €	145 345,63 €	145 345,63 €	146 200,00 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	
042 - Opérations de transfert	1 204,21 €	3 000,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €
6811 - Dotations aux amos	1 204,21 €	3 000,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €
FONCTIONNEMENT - RECETTES	196 137,00 €	306 937,89 €	427 776,42 €	319 370,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté			225 559,15	108 841,31 €
70 - Produits des services, du domaine	3 175,68 €	118 537,89 €	13 817,27	22 128,69 €
74 - Dotations, subventions et participations	191 800,00 €	187 000,00 €	187 000,00	187 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante	1 161,32 €	900,00 €	900	900,00 €
77 - Produits exceptionnels	- €	500,00 €	500	500,00 €
INVESTISSEMENT DEPENSES	75 331,20 €	4 617,33 €	8 444,94 €	12 798,06 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investir	- €	- €	- €	- €
20 - Immobilisations incorporelles	331,20 €	896,96 €	896,96 €	1 000,00 €
204 - Contributions aux investissements	75 000,00 €		- €	
21 - Immobilisations corporelles	- €	3 720,37 €	7 547,98 €	11 798,06 €
27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
INVESTISSEMENT RECETTES	4 241,54 €	4 617,33 €	8 444,94 €	12 798,06 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			3 827,61 €	7 798,06 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €
16 - Emprunts	- €	- €	- €	- €
10 - Dotations fonds divers	517,33 €	517,33 €	517,33 €	- €
26 - Participations et créances rattachées			- €	
27 - Autres immobilisations financières	2 520,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	- €
040 - Opérations d'ordre	1 204,21 €	3 000,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €

DÉLIBÉRATION

VU le Code de l'Action Sociale et notamment les articles L123-4 et suivants,

VU le Code général des Collectivités territoriales notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le budget de fonctionnement du CCAS d'un montant de **319 370.00 €**,
- **APPROUVE** le budget d'investissement d'un montant de **12 798.06 €**,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente.

Copie certifiée conforme au registre dûment signé.